

COMPTE RENDU REUNION DU 17/06

Présents : M. Francis PERROT (pouvoir M Raymond LEBRUN), M Francis AUGUSTIN, M Patrice COMBAUD, M Patrick DECLUZET, M. Johnny FASTRE, Mme Nathalie SERTON-BONNET, Mme Florence SIMON, Mme Manon SOUPIZON,

Absents excusés : M Raymond LEBRUN

Secrétaire de Séance : Mme Nathalie SERTON-BONNET

1/Approbation du compte-rendu du 1^{er} avril 2022

M le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2022.

Les membres présents **valident** le compte rendu à l'**unanimité**.

2/Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500h

M le Maire explique qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation des actes des collectivités devient obligatoire. Mais par dérogation, les communes de -3500ha peuvent choisir entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique.

M le Maire explique qu'actuellement le compte-rendu est mis sur le site internet, il sera toujours publié sur le site. Mais si dans la délibération nous le notons et si pour une raison ou une autre (panne) nous ne pouvons pas le publier cela pourra nous porter préjudice.

A partir du moment où c'est noté dans la délibération cela devient OBLIGATOIRE.

M le Maire souhaite maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Il propose donc aux membres présents de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage au tableau situé à côté de la porte de la mairie

Après en avoir délibéré les membres présents votent **POUR** à l'**unanimité**.

3/Emprunt pour la voirie 2022

M le Maire souhaite faire le point sur les investissements prévus.

Comme cela avait été présenté lors du vote du budget, pour pouvoir équilibrer la section d'investissement, il avait été convenu qu'un emprunt serait fait pour le programme de voirie et pour le projet de réfection de la toiture du logement communal. Il manquait 112 606€.

Après renseignement auprès de la Caisse des dépôts il semblerait plus avantageux de faire un emprunt sur la totalité du coût de la toiture soit 13 558€ et le différentiel sur la voirie.

Aucun des projets n'a été commencé.

En ce qui concerne les travaux de voirie nous sommes toujours dans l'attente de l'accord de subvention du Conseil Départemental pour 30 199€.

M le Maire explique que la demande a été déposée début janvier sur la plateforme mais que le service des routes qui étudie la demande a rendu son avis après la commission d'attribution des subventions (en mars). Le dossier de la commune doit passer lors de la prochaine commission.

Le règlement d'attribution des subventions est en cours de révision. Le dossier ayant été déposé avant celle-ci normalement la subvention devrait être validée. Mais dans le bénéfice du doute M le Maire propose aux membres présents d'attendre la réponse de la commission avant d'engager la commune sur un emprunt.

Il propose le report du projet voirie à l'an prochain de ce fait la proposition d'emprunt sera réétudiée.

M le Maire demande à l'ensemble des conseillers présents de reporter le projet jusqu'à ce que la réponse au sujet de la subvention du département soit connue.

Après en avoir délibéré les membres présents votent **POUR le report à l'UNANIMITE.**

4/La Scic souscription de part

M le Maire explique que le document initial de la SCIC comprenait une erreur. L'acquisition minimum de part obligatoire est de 2 soit non pas 50€ mais 100€ la part étant à 50€. (Cpte 261)

M le Maire demande aux membres présents s'ils sont pour l'acquisition de 2 parts pour 100€.

Après en avoir délibéré les membres présents votent **POUR à l'UNANIMITE.**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2022 07 du 11/02/2022.

5/Demande de la salle des fêtes association REZAYENERGIE

M le Maire fait lecture du mail envoyé par l'association de Yoga de Rezay.

Cette association sollicite la commune pour la salle des fêtes afin de donner un cours de yoga.

Il demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré les conseillers présents votent **POUR** à l'**UNANIMITE** la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association moyennant 100€ pour la saison, soit de septembre 2022 à juin 2023.

Une convention de mise à disposition sera établie et signée pas les deux parties.

5/Délibération modificative

M le Maire fait le point sur le budget et explique qu'il est nécessaire de faire une délibération modificative pour transférer des fonds en investissement.

En effet, afin de payer l'acquisition de 3 parcelles de terrain via les domaines, de payer l'installation de la borne foraine et les parts de la SCIC il est nécessaire de transférer 3000€ du fonctionnement en investissement.

M le Maire propose la délibération modificative suivante :

Dépenses d'Investissement

Ch 21 : 2950€

2111 : +650€ (terrain des domaines)

2188 : +2300€ (borne électrique)

Ch 26 : +50€

261 : +50€

Recettes d'Investissement

021 Virement de la section de fonctionnement : +3000€

Dépenses de fonctionnement

023 Virement à la section d'investissement : +3000€

Ch 011 : -3000€

615231 : Entretien et réparation de voirie : -3000€

Après en avoir délibéré, les membres votent **POUR** à l'**UNANIMITE** la délibération modificative proposée.

6/Demandes de subvention

M le Maire présente 3 demandes de subvention reçues en mairie.

-La société de courses hippiques de Lignières sollicite la somme de 300€ afin de subventionner la mise en place du grand prix de Saint Hilaire en Lignières.

Après en avoir délibérée les membres présents votent comme suit :

3 abstentions

8 pour

-Les écoles de St Hilaire en Lignières

M le maire fait lecture du courrier reçu du RPI concernant 3 classes celles Touchay/St Hilaire en Lignières et Ids Saint Roch.

Il est demandé une participation financière pour la classe de mer qui va être organisée en octobre 2022.

Après en avoir délibéré les membres présents ne souhaitent pas se prononcer dans l'immédiat. Ils souhaitent que leur soit transmis le budget prévisionnel de ce projet. Ils expliquent qu'ils n'ont pas assez d'élément pour définir la somme qu'ils pourraient attribuer.

M le Maire propose de transmettre un courrier afin de solliciter le budget prévisionnel du projet et le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Les membres présents votent **POUR** à l'**UNANIMITE**.

-Ecole de Foot C2L : Châteauneuf/Levet/Lignières

M le Maire fait lecture du courrier reçu dans lequel le représentant de l'école de foot sollicite 50€ de subvention pour aider à payer un jeu de maillots pour les équipes des catégories de 5 à 13 ans.

Après en avoir délibéré els membres présents votent comme suit :

10 Pour

1 Contre

7/Tarifs vaisselle salle des fêtes (doc annexe)

M le Maire donne la parole à M AUGUSTIN.

M AUGUSTION explique qu'il a fait l'inventaire de la vaisselle de la salle des fêtes.

Il explique également que jusqu'à aujourd'hui lorsque les personnes qui louaient la salle cassaient de la vaisselle, il leur était demandé de racheter.

Il serait mieux de mettre en place des tarifs et de facturer la vaisselle caissée ou disparue.

Il propose les tarifs suivants :

	Date				
Désignation article	Quantité	Quantité par pile	Quantité prêtée	Quantité rendu	Tarif unitaire
<u>Porcelaine</u>					
Assiettes à dessert	143	25			1.89
Assiettes creuses	94	20			3.06
Assiettes plates	225	40			2.96
Grandes assiettes Ø30	15				3.50
Tasses à café	112				1.30
Sous-tasses à café	121				0.90
Pichet à café	2				12.00
Saladiers	7				3.36
Soupières	6				9.00
Saucières	4				5.30
Soucoupes à saucière	6				1.00
<u>Inox</u>					
Panières à pain	8				2.98
Plat rond Ø24	2				2.30
Plat rond Ø27	1				2.60
Plat oval 40 cm	6				4.66
Plat oval 46 cm	1				5.86
Plat oval 60 cm	6				8.53
<u>Verres</u>					
Verre à vin 18 cl	72				1.52
Verre à vin 12 cl	54				1.44
Verre à eau 24 cl	101				1.57
Verre à eau (carton) 24cl	24				1.57
Coupe à champagne 10cl	60				2.23
Coupe à champagne 15cl	98				2.23

Coupes à glace	108				1.12
Carafes	7				2.50
Salières	4				1.50
Poivrières	6				1.50
<u>Couverts</u>					
Fourchettes	275	40			0.47
Couteaux	170	40			0.64
Grandes cuillères	108	40			0.47
Petites cuillères	71				0.20
<u>Cuisine</u>					
Fouet	1				10.98
Grandes fourchettes	7				9.88
Couteaux à pain	2				11.00
louche	1				6.34
Couteaux	3				2.00
décapsuleur	1				
Poêles Ø30	4				12.33
Casserole inox Ø16	1				15.00
Casserole inox Ø24	1				14.00
Casserole alu Ø23	2				11.00
Casserole alu Ø21	1				10.50
Chinois	1				8.50
Passoire Ø32	1				7.50
Passoire Ø24	1				6.60
Cul de poule Ø26	2				8.00

Après en avoir délibéré les membres présents votent **POUR** à l'**UNANIMITE**.

Questions diverses

1/ Point sur les impayés de l'épicerie

M le Maire fait le point sur les impayés de l'épicerie :

Pour 2021 : EAU 87.16€-EDF 75.42€ et 147.71€/ Les loyers de 2021

Pour 2022 : les loyers de fév mars et avril n'ont pas été payés 60*3 soit 180€ et le remboursement EDF de 162.88€ n'a pas été payé.

Total dû : 653.17€

Il explique que la trésorerie de St Amand a fait une mise en demeure avant intervention des huissier(le7/06/2022).

Il précise que plusieurs fournisseurs ont appelé la mairie car ils n'arrivent pas à la contacter, lui laissent des messages sur le répondeur et lui envoient des courriers, des mails mais aucun retour.

2 /Point sur les demandes intervention Orange :

M le Maire fait le point sur l'ensemble des problèmes avec Orange

-Installation ligne téléphonique 1 Laveau (Logement communal)

Les premières démarches ont été lancées en Novembre 2021. Relance en mars car aucune nouvelle. Puis relance en avril et relance-le 24/05.

La personne en contact n'est qu'un sous-traitant qui fait remonter l'information mais aucun retour. Pourtant les 2 devis présentés ont été signés et renvoyés.

Le premier d'un montant de 194.65€ TTC renvoyé le 10/01/2022 « Détection du point d'accès »

Facture payée le 14/03/2022 le technicien s'était déplacé, donc la commune a payé.

Le deuxième devis « détection, test câble de branchement » du même montant a été renvoyé le 11 mars 2022.

Au jour d'aujourd'hui malgré les appels réguliers rien avance. Dernier appel le 24/05/2022. Apparemment, le sous-traitant va demander l'annulation du deuxième devis et va nous faire part des travaux à faire (qui semblent selon-lui très simple) afin que la commune via ses agents ou une entreprise, les fasse et que nous puissions enfin avancer voire clôturer le dossier.

Au 2 juin le sous-traitant fait une demande d'annulation du 2^{ème} devis et doit nous faire parvenir un mail avec les travaux à effectuer. Un électricien a été contacté à ce sujet.

-Installation d'internet à la bibliothèque

M le Maire explique qu'il a rencontré M BAILLY d'Orange le 7 mars pour lui faire part des besoins de la commune pour la bibliothèque.

Ce Monsieur devait faire une étude des possibilités et un devis. Un premier devis a été fait mais ne convenait pas. Un second devis a été établi pour un montant de 482.32€ TTC pour l'installation et le matériel et pour un coût annuel de 32.94€ TTC.

Le devis a été signé et renvoyé le 29/03/2022.

Mi-avril pas de nouvelle. Malgré les messages laissés toutes les semaines d'avril à la collègue de M BAILLY aucun retour. Le 9 mai le secrétariat a enfin réussi à le joindre. Il a regardé le dossier et ne comprenait pas pourquoi rien avait avancé...

Il a relancé le dossier....

Le 12 mai le secrétariat recevait un mail « votre commande est en cours de traitement ». Le 24 mai toujours pas de nouvelle un message. La personne contactée que j'ai eu ne comprenait pas pourquoi le technicien n'avait pas pris contact avec la mairie. Cette personne m'a donné les coordonnées du technicien.

Le secrétariat a essayé de joindre cette personne le 24/05/2022 et un message a été laissé.

Le Lundi 30/05 toujours pas de retour un nouveau message vocal a été laissé et un mail a été envoyé. Réponse : Ils doivent recevoir le matériel début juillet. A suivre.

-Problèmes téléphoniques sur la commune de St Hilaire

Durant le mois d'avril beaucoup d'administrés de la commune sont venus en mairie pour des problèmes de téléphone.

Après plusieurs appels au 3900 la plupart des problèmes ont été résolus.

Sauf la ligne de Mme BALETAUD la Carroux - 02 48 60 21 62

Malgré les appels de sa fille Mme BIALOSTOTSKI Véronique au 3900 et les appels et mails à M BEAUVAIS au 24/05 Mme BALETAUD n'avait toujours pas le tel.

Après un appel au 39 00 le 24/05 normalement réparation.

Un message le 31/05 à la fille de Mme BALETAUD pour savoir si effectivement sa maman avait à nouveau le tél.

La petite fille de Mme BALLETAUD est venue en mairie le 7/06, cette dame n'avait toujours pas le téléphone.

Mail envoyé pour le même problème le 7/06 à M BEAUVAIS copie M KERVRAN. Réponse apportée par M BEAUVAIS (en copie à M KERVRAN et la Sous-Préfecture à Mme CHAPIER)

« Bonjour Madame Charles,

De mon côté, j'ai relancé en interne et rappeler l'urgence d'intervention concernant cette personne.

Néanmoins quand je contacte directement le 3900 pour ce problème : la réponse est sans équivoque : un dérangement collectif impactant 319 personnes dure depuis plusieurs semaines et sera rétabli au plus tard jeudi prochain, j'ai demandé cependant à accélérer vraiment ce dépannage.

Voilà pour mon retour,

Bien à vous, »

C'est la première réponse que M BEAUVAIS a fait depuis les premiers contacts en avril.

M le Maire donne la parole à M AUGUSTIN

M AUGUSTIN explique qu'il a testé un nouveau procédé pour l'entretien des routes (rebouchage de trou) facile d'utilisation. Il précise qu'il sera très utile pour un entretien ponctuel.

M COMBAUD soulève le problème de Yann PIZZA qui s'installe sans autorisation et se branche sur l'installation électrique de l'église le mardi.

A voir comment intervenir.

Fin de réunion à 21h25

